



# SION



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les fusions de Sion et Veysonnaz et de Sion et Mont-Noble feront l'objet de deux votations séparées**

**Le projet de fusion entre Sion et Veysonnaz sera soumis en votation populaire dans les deux communes le 18 juin 2023. Celui entre Sion et Mont-Noble fera l'objet d'un vote au cours de la prochaine législature. Cette procédure a été choisie afin de respecter au mieux l'esprit du projet.**

En avril 2021, les conseils municipaux de Sion, Veysonnaz et Mont-Noble annonçaient leur intention d'analyser une possible fusion. Cette décision faisait suite aux demandes déposées par Veysonnaz et Mont-Noble. Des études parallèles ont été lancées afin de vérifier la faisabilité et l'opportunité d'une fusion entre Sion et Veysonnaz, et entre Sion et Mont-Noble. Des ateliers citoyens ont également été organisés à Veysonnaz et Mont-Noble afin de mieux connaître les attentes et les craintes de la population. A l'issue de ces démarches, réalisées avec le concours du bureau spécialisé Compas Management et de la Fédération pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), ces deux fusions ont été jugées faisables et opportunes.

Pour les exécutifs des communes concernées, les deux projets de fusion devaient faire l'objet de deux votes séparés, organisés en parallèle le même jour. Une telle méthode a déjà été utilisée dans d'autres cantons. Après un dialogue avec le Canton fin 2022, il est apparu que cette procédure comportait toutefois une incertitude juridique importante, la loi valaisanne ne détaillant pas les modalités du vote. C'est pourquoi en séance du 10 janvier 2023, le comité de pilotage a décidé d'organiser deux votations distinctes, l'une durant cette législature, et l'autre dans la législature suivante. Il est en effet impossible de conclure une deuxième fusion tant que la première n'est pas entrée en force avec l'élection des organes politiques de la nouvelle commune fusionnée.

« Nous aurions préféré organiser les deux votes en parallèle et déplorons le manque de clarté de la loi cantonale. Ce processus en deux étapes nous semble le mieux à même de respecter l'esprit du projet. Le conseil municipal de Sion entend poursuivre le processus de fusion avec Mont-Noble dans la prochaine législature », déclare Philippe Varone, président de Sion. « La procédure choisie lève toute ambiguïté. Les populations de Sion, Veysonnaz et Mont-Noble pourront s'exprimer en toute connaissance de cause », relèvent Patrick Lathion, président de Veysonnaz et Bernard Bruttin, président de Mont-Noble.

Conformément à la loi, le projet de fusion entre Sion et Veysonnaz sera soumis au conseil général de Sion, puis en votation populaire dans les deux communes concernées, le 18 juin prochain.



# SION



Sion, le 12 janvier 2023

**Personnes de contact :**

- Philippe Varone, président de Sion  
079 221 12 57 ; [p.varone@sion.ch](mailto:p.varone@sion.ch)
- Patrick Lathion, président de Veysonnaz  
079 344 59 92 ; [lathion@geosat.ch](mailto:lathion@geosat.ch)
- Bernard Bruttin, président de Mont-Noble  
079 204 34 00 ; [president@mont-noble.ch](mailto:president@mont-noble.ch)